

Annexe

## **Histoire-géographie**

---

### **Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle**

Sommaire

#### **L'histoire-géographie dans la voie professionnelle**

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Des mises en œuvre au choix du professeur

#### **Le programme des classes préparant au CAP**

Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Programme de géographie : « Espaces, transports, mobilités et tissus urbains »

## L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

L'histoire-géographie apporte aux élèves<sup>1</sup> des connaissances, développe leurs compétences et enrichit leur culture. Par l'acquisition et la maîtrise de grands repères temporels et spatiaux, elle leur permet de saisir le temps long et de mieux comprendre la diversité et le fonctionnement des espaces proches ou lointains. Cet enseignement construit donc un rapport au temps et à l'espace, à l'altérité dans le passé comme dans le présent. L'enseignement de l'histoire conduit les élèves à une réflexion sur le temps, sur ses ruptures, ses continuités ; l'enseignement de la géographie conduit à une réflexion sur l'espace, sur le territoire approprié, aménagé et transformé par les êtres humains pour répondre à leurs besoins. L'histoire et la géographie ouvrent ainsi les élèves à la diversité des modes de pensée et de communication.

L'enseignement d'histoire-géographie a pour finalité d'aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire, par celui des espaces et des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde : en les initiant aux objets et aux méthodes de l'historien et du géographe, elles suscitent leur questionnement et les aident à devenir des citoyens éclairés et capables de cette autonomie de jugement au principe de l'action éthique et responsable. En cela, il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable.

### Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Les liens avec l'enseignement moral et civique et avec d'autres enseignements sont exploités à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise en œuvre du programme d'histoire-géographie entre aussi en résonance avec les trois objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle : construire une culture riche et personnelle, développer et renforcer la pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels de nature variée (musées, archives, théâtres...).

L'enseignement de l'histoire-géographie peut ainsi contribuer au succès du projet individuel et collectif réalisé dans le cadre du chef-d'œuvre en renforçant la capacité des élèves à mobiliser des connaissances appropriées, à construire une pensée autonome, à collaborer et à échanger. Les projets d'action culturelle, construits et réalisés en interdisciplinarité, peuvent également s'inscrire dans cette démarche de projet.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'histoire-géographie renforce la capacité de l'élève à mener une recherche documentaire notamment numérique, à analyser et comprendre des documents de nature variée, à construire un regard vigilant et critique, à utiliser des repères, à mémoriser et s'appropriier des notions et à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.

### Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Les programmes assurent la continuité des apprentissages du collège à la voie professionnelle et préparent la poursuite d'études et l'insertion dans la vie professionnelle.

---

<sup>1</sup> Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

À leur entrée en CAP, les élèves prennent appui sur les connaissances et les compétences travaillées au collège (cycle 4). En réactivant, confortant et enrichissant ces acquis, il s'agit d'approfondir la construction d'une culture générale en histoire et géographie en poursuivant le développement des compétences, méthodes et démarches. Dès lors, les programmes réinvestissent, approfondissent et enrichissent les repères historiques et spatiaux, les notions et les capacités travaillées au collège.

Enfin, dans leur contenu, les programmes d'histoire-géographie éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité. Connaissances, compétences et culture générale favorisent la poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

## Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Dans la voie professionnelle, les programmes d'histoire-géographie articulent étroitement les thématiques abordées dans les deux disciplines pour mettre en résonance passé et présent. Aussi ces deux disciplines disposent-elles d'un même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes.

## Des mises en œuvre au choix du professeur

Chaque programme – en histoire et en géographie – est structuré autour de deux thèmes. Pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le programme embrasse l'intégralité de la formation, quel que soit le nombre d'années qu'elle suppose. Le professeur choisit l'ordre de traitement des thèmes.

Chaque thème est construit autour de notions et mots-clés, de capacités, de repères et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations. Le professeur dispose de sa pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, le choix des supports et des ressources. En revanche, les capacités, les notions et les repères sont précisés dans chaque thème. Ils permettent aux professeurs d'identifier les acquis à évaluer dans le cadre du CAP en un, deux ou trois ans.

Les capacités travaillées au collège (cycle 4) sont réactivées et consolidées progressivement : elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances. Le travail sur croquis (croquis de paysage, croquis sur un fond de carte) et schéma, les activités d'écriture (permettant de raconter à l'écrit comme à l'oral, de décrire et d'expliquer ou de rendre compte de l'analyse d'un document) illustrent la diversité des traces écrites. De même, l'expression orale trouve sa place dans le traitement de tous les thèmes.

Parmi les repères mobilisés lors du traitement d'un thème sont distingués ceux qui ont déjà été appréhendés au cycle 4 (en italiques) et ceux qui sont découverts. Les notions et mots-clés indiqués sont ceux que les élèves doivent être en mesure de mobiliser.

Enfin, le numérique est au cœur de l'enseignement, dans les capacités et les apprentissages à construire, dans les pratiques collaboratives qui se développent dans la classe et éventuellement hors la classe. Les compétences et les capacités susceptibles de favoriser le développement d'une culture numérique au service des apprentissages sont signalées par un pictogramme. Ces mentions sont indicatives et dépendent des contextes de mise en œuvre de l'enseignement.

Le travail au Centre de Documentation et d'Information et le travail avec le professeur documentaliste contribuent aussi à la construction des compétences et des capacités identifiées dans la discipline histoire-géographie.

<b>Compétences disciplinaires en CAP</b>	
<b>Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux</b>	
<b>Items de compétence</b>	<b>Capacités</b>
<b>Mémoriser et s'appropriier les notions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères.</li> <li>- Identifier les notions dans une ou plusieurs situations.</li> </ul> <p> Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</p>
<b>Se repérer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques.</li> <li>- Identifier et nommer les dates et acteurs des grands évènements.</li> <li>- Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés.</li> </ul> <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</p>
<b>Contextualiser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer.</li> <li>- Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle.</li> <li>- Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu.</li> </ul> <p> Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</p>

<b>S'approprier les démarches géographiques et historiques</b>	
<b>Items de compétence</b>	<b>Capacités</b>
<b>Exploiter les outils spécifiques aux disciplines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie.</li> <li>- Compléter ou réaliser une frise chronologique ou un schéma simple en histoire ou en géographie.</li> </ul> <p> Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.</p>
<b>Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raconter un événement historique, la vie d'un acteur.</li> <li>- Décrire une situation géographique.</li> <li>- Suivre une démarche d'analyse historique et géographique.</li> <li>- Dégager l'intérêt et les limites du document.</li> <li>- Justifier des choix, une production.</li> <li>- Exercer son esprit critique.</li> </ul> <p> Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes par exemple.</p>
<b>Collaborer et échanger en histoire-géographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'impliquer dans des échanges.</li> <li>- Confronter son point de vue à celui des autres.</li> <li>- Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif.</li> <li>- Travailler en mode projet.</li> </ul> <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent par exemple. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre...</p>

## Le programme des classes préparant au CAP

Le professeur dispose de sa pleine liberté pour mettre en œuvre le programme d'histoire-géographie de CAP dans la perspective d'une formation accomplie en un, deux ou trois ans.

Le programme d'histoire couvre deux périodes d'une inégale durée : le temps long de l'histoire de la République (de la Révolution française à l'avènement de la Ve République) ; la seconde moitié du XXe siècle pour examiner la progression de la construction européenne.

Le programme de géographie permet de couvrir les grands enjeux du monde contemporain : un monde globalisé et urbanisé caractérisé par des flux dans lesquels les territoires urbains sont en recomposition.

	<b>Histoire</b> La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne	<b>Géographie</b> Transports, mobilités et espaces urbains
<b>Thèmes</b>	La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique	Espaces, transports et mobilités
	La France et la construction européenne depuis 1950	Espaces urbains : acteurs et enjeux

### Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Dans la continuité de la scolarité au collège, le programme propose deux thèmes : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique » et « La France et la construction européenne depuis 1950 ».

Le premier thème, « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique », est consacré à l'évolution politique et sociale de la France de 1789 marquée par l'avènement d'une société démocratique. Il s'agit dans ce thème d'étudier les grandes étapes de l'enracinement de la culture républicaine.

Le second thème, « La France et la construction européenne depuis 1950 », montre le processus de formation, au sortir de la guerre, d'une organisation supranationale qui repose sur les valeurs de paix, de solidarité et de prospérité.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des démarches et méthodes de l'historien. Elles contribuent à établir des liens avec les autres enseignements.

**Premier thème : La France de la Révolution française à la Ve République :  
l'affirmation démocratique**

- La Révolution française a aboli l'Ancien régime et la monarchie mais l'établissement durable de la République et de la démocratie est le fruit d'une histoire complexe.
- L'héritage révolutionnaire pèse sur l'image de la république et des républicains tout au long du XIXe siècle. La Révolution est associée à de grandes transformations (Constitution écrite, nouvelle organisation administrative du pays...) mais aussi à l'exécution du roi et à la Terreur. La Restauration et la Monarchie de Juillet ont écarté la solution républicaine mais elles ont conservé une partie de l'héritage révolutionnaire et elles ont développé les bases du gouvernement représentatif. La IIe République, « démocratique et sociale », instaure le suffrage universel masculin et abolit définitivement l'esclavage en 1848.
- La IIIe République (1875-1940) permet la diffusion d'une culture républicaine et adopte de grandes lois fondatrices des libertés individuelles et collectives. Elle est suffisamment légitime pour affronter de graves crises politiques et survivre à la Première Guerre mondiale. Affaiblie par la crise des années 1930, la IIIe République s'effondre lors de la défaite de 1940 qui conduit à son remplacement par un régime autoritaire. Les idéaux républicains survivent au sein de la Résistance et de la France Libre, permettant la refondation de la République dès 1944 autour d'un nouveau pacte social.
- En 1958, face à l'instabilité de la IVe République et dans le contexte de la crise algérienne, Charles de Gaulle pose les bases d'une nouvelle République attribuant plus de pouvoir au Président de la république.
- Depuis 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct.

**Notions :**

Monarchie,  
Code civil,  
démocratie,  
libertés  
individuelles et  
collectives,  
laïcité,  
république,  
suffrage  
universel.

**Capacités :**

- Compléter ou réaliser une frise chronologique mentionnant les régimes politiques depuis 1789.
- Définir la République ou/et identifier ses symboles.
- Raconter le combat d'un(e) républicain(e) pour les idéaux républicains.
- Relever les compétences et les prérogatives du président de la République sous la Ve République.

**Repères :** *(en italiques, les repères du collège)*

- 1789 : *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*
- 1848 : *adoption du suffrage universel masculin sous la IIe République.*
- 1881-82 : loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion.
- 1882 : *Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire.*
- 1905 : *séparation des Églises et de l'État.*
- 1936 : congés payés.
- 1940 : effondrement de la IIIe République.
- 1944 : *droit de vote des femmes.*
- 1958 : *constitution de la Ve République.*
- 1962 : *instauration du suffrage universel direct pour l'élection du Président de la République*



Lien avec l'EMC : « **Liberté et démocratie** » ; « **La protection des libertés : défense et sécurité** ».

## Second thème : La France et la construction européenne depuis 1950.

- La Déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne ; sous l'impulsion des « Pères de l'Europe » (Adenauer, Schuman, Monnet et Gasperi), six États créent en 1951 la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui devient la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 par le Traité de Rome. L'élargissement de l'Union a pour objectif la convergence des niveaux de vie et la diffusion des règles démocratiques sur l'ensemble du continent européen, notamment en Espagne, au Portugal et en Grèce. Le projet est né de la volonté de coopération et d'entraide entre les nations européennes affaiblies par les guerres mondiales.
- Portée par la recherche de la paix et par la réconciliation franco-allemande, la construction européenne croît par intégrations successives et se structure autour de traités et d'institutions, des pays fondateurs aux vingt-sept membres actuels de l'Union Européenne.
- Le traité de Maastricht (1992) instaure l'Union économique et monétaire et établit les fondements de la monnaie unique, l'Euro, qui est mise en circulation en 2002. Certains des pays membres de l'Union européenne n'appartiennent cependant pas à la zone euro. L'Union européenne s'est dotée d'institutions dont la vocation ne se réduit pas à l'économie et ses missions ont évolué après les divers élargissements.
- Le résultat du référendum britannique de juin 2016 (Brexit), après ceux des référendums français et néerlandais de 2005, a montré les limites de l'adhésion au projet européen actuel.

<p><b>Notions et mots-clés :</b></p> <p>Euro, libre circulation des capitaux, des biens et des personnes ; Communauté économique européenne, parlement européen, Union européenne</p>	<p><b>Capacités travaillées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les frontières de l'Espace Schengen et les pays appartenant à la « zone euro ».</li> <li>- Relever des éléments qui caractérisent une ville « capitale européenne de la culture ».</li> <li>- Décrire les activités réalisées dans le cadre d'un jumelage entre deux collectivités locales européennes.</li> <li>- Construire une frise chronologique montrant les principales étapes de la construction européenne et du processus d'élargissement.</li> </ul>	<p><b>Repères :</b> <i>(en italiques, les repères du collège)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 mai 1950 : Déclaration Schuman.</li> <li>- <i>1957 : Traité de Rome.</i></li> <li>- 1973 : lancement du programme Ariane par l'Agence Spatiale Européenne.</li> <li>- 1979 : Parlement européen élu au suffrage universel ; Simone Veil présidente du Parlement.</li> <li>- 1987 : création du programme Erasmus.</li> <li>- <i>1989 : chute du mur de Berlin.</i></li> <li>- 1992 : Traité de Maastricht.</li> <li>- <i>2002 : mise en circulation des billets et des pièces en Euro.</i></li> </ul>
---	---	--



Lien avec le français : « **S'informer, informer, communiquer** ».

## Programme de géographie : « Transports, mobilités et espaces urbains »

Le changement climatique, les questions environnementales et de santé humaine, la gestion des ressources et les inégalités croissantes de développement sont des questions majeures du XXI<sup>e</sup> siècle. Le monde connaît des transformations que l'on peut regrouper sous le terme de transitions (entendues comme une phase de changements profonds). Il s'agit de donner aux élèves de CAP les moyens de les comprendre et de pouvoir agir en citoyen.

Le programme de géographie des classes préparant au CAP s'intitule « Transports, mobilités et espaces urbains ». Deux thèmes sont retenus : « Transports et mobilités » et « Espaces urbains : acteurs et enjeux ».

Dans le premier thème, les transports et les mobilités sont appréhendés dans leur diversité (circulation d'individus, échanges de marchandises, flux de données), leurs modalités (transports terrestres, maritimes et aériens) et leurs interconnexions comme une réalité du monde contemporain. Le programme part d'expériences de proximité pour aborder ensuite les thématiques à différentes échelles.

Dans le second thème, la diversité des aires urbaines est mise en valeur. Si les métropoles sont de longue date mises en avant, en France, elles ne concentrent qu'un peu moins de la moitié de la population. Le programme propose d'étudier les villes petites et moyennes qui, entre monde rural et métropoles, constituent un maillage territorial essentiel et génèrent de fortes mobilités.

Le traitement de chaque thème fait une place à l'expérience de l'élève à travers la perception et la connaissance des territoires de proximité tout en ouvrant sur d'autres échelles, nationale, continentale et mondiale. Les territoires et les acteurs sont au cœur du programme, ainsi que les transitions, qu'elles soient écologique, énergétique, sociale, solidaire, économique... ainsi que les stratégies politiques d'accompagnement de ces transformations sur le long terme.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des outils de la géographie (carte, croquis, schéma) et font une place au récit. Elles permettent d'établir des liens avec les autres enseignements.

**Premier thème : Transports et mobilités**

- Les échanges internationaux de biens, de données et de services ainsi que la circulation des individus sont aujourd'hui facilités. Les grandes avancées techniques et technologiques actuelles réduisent les distances perçues, transforment les espaces et modifient les choix de production, d'échanges, de travail et de résidence.
- Les motifs de déplacement des personnes à l'échelle mondiale sont divers : travail, conflits, contraintes économiques, politiques ou environnementales, études, tourisme... Ces déplacements ont de nombreuses conséquences sur les territoires et leurs habitants, notamment environnementales. Les nouvelles formes de transports et de logistique (porte-conteneurs géants, plate-formes multimodales, avions « *low cost* », câbles optiques transocéaniques et liaisons satellitaires) réduisent les coûts de transport, les temps de trajet et intensifient les relations de toutes natures entre les territoires.
- Dans les années 2000, le transport maritime change d'échelle, (augmentation du volume de marchandises, nombre et taille des navires) et de nouveaux défis émergent, avec par exemple le passage du Nord-Ouest.

**Notions et mots-clés :**

Mobilités des individus, acteurs, révolution numérique, révolution des transports. Plates-formes multimodales Câbles sous-marins.

**Capacités travaillées :**

- Raconter à l'écrit ou à l'oral la mobilité au quotidien d'un habitant du territoire de proximité de l'élève (repérer les différents types de transports et les durées de déplacement).
- Compléter un croquis ou un schéma d'un aménagement de proximité (port, gare, aéroport...)
- Reconstituer le trajet d'un produit électronique envoyé sous forme de colis par un grand opérateur de vente en ligne entre le lieu d'assemblage du produit (Chine par exemple), son stockage en entrepôt et sa livraison au domicile de l'élève
- Nommer et situer les lieux de passage stratégiques des flux de marchandises terrestres, maritimes et aériens.
- Identifier le réseau des transports sur une image satellitaire.
- Comprendre les liens entre les formes de mobilité et le changement climatique (le changement comme facteur de mobilités nouvelles et remise en cause de certaines mobilités).

**Repères :** *(en italiques, les repères du collège)*

- *Les mers et océans principaux ainsi que quelques lieux stratégiques (isthmes, détroits, canaux).*
- *Des exemples de grandes régions de départ et d'arrivée (mobilités humaines).*
- *Quelques frontières, zones de passage mais aussi de contrôle.*
- Le territoire de proximité de l'élève et ses infrastructures.
- Les grands ports et aéroports.
- Deux grands aéroports français.
- Trois façades maritimes d'importance mondiale.
- Les grandes routes maritimes.
- Les trois principaux bassins touristiques.



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).

**Second thème : Espaces urbains : acteurs et enjeux.**

- Le territoire français est marqué par la prédominance de Paris, capitale politique, économique et culturelle, et des métropoles dans les régions. Des formes de spécialisations territoriales et des aménagements spécifiques se développent : quartiers d'affaires, technopôles, aéroports et espaces portuaires notamment.
- Les communes périurbaines connaissent les plus fortes croissances démographiques et sont confrontées à des enjeux d'aménagement.
- Plus de la moitié de la population française vit dans les villes petites et moyennes (de moins de 100 000 habitants). Celles-ci sont confrontées à des problématiques de mobilité et de développement spécifiques. Les dynamiques des villes moyennes dépendent de l'évolution de leur démographie, de l'emploi, du niveau de pauvreté, de l'offre éducative, du taux d'insertion des jeunes..., ainsi que de leur appartenance éventuelle à un réseau de villes sur un territoire plus ou moins développé au plan économique. Aujourd'hui, les formes de coopération entre villes se développent sous diverses formes : mise en réseau, prise en charge et services partagés, intercommunalités.
- Les acteurs (élus, représentants de l'État, entreprises, associations, citoyens...) des villes moyennes cherchent à maintenir ou développer une activité économique et à garantir, selon la situation, l'existence de services publics adaptés.
- Dans le même temps, les acteurs, publics et privés, prennent en compte, de manière croissante, les enjeux de la transition et des objectifs du développement durable.

**Notions et mots-clés :**

métropole, périurbanisation, réseaux de villes, intercommunalités et « communautés de communes ».

**Capacités travaillées :**

- Décrire et expliquer le paysage urbain du quartier d'affaires d'une métropole (à partir d'images)
- Compléter le croquis d'un paysage périurbain (lotissement, ZAC, échangeur).
- Identifier les principaux acteurs d'un territoire.
- Identifier les différents services présents dans la ville de proximité
- À partir d'un exemple d'action intercommunale, montrer la coopération et la complémentarité des acteurs.
- Connaître et comprendre les objectifs du développement durable tels que définis par l'UNESCO.

**Repères :** *(en italiques, les repères du collège)*

- *La ville de proximité du lycée ou du centre de formation et le réseau des villes environnantes.*
- *Les principales aires urbaines françaises.*
- *Des exemples d'aires urbaines dynamiques, de métropoles et d'espaces productifs insérés dans la mondialisation.*
- *Paris, ville mondiale.*
- Le nom de deux quartiers d'affaires de deux métropoles françaises.
- Trois villes moyennes de la région de l'établissement ou du centre de formation.
- Un exemple d'intercommunalité dans l'espace de proximité de l'élève.



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).

## Programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908620A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

---

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

---

**Article 1** - Le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

**Article 3** - L'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

**Article 4** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,  
Jean-Michel Blanquer

### Annexe

↳ [Programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle](#)

Annexe

## **Enseignement moral et civique**

---

### **Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle**

Sommaire

#### **L'enseignement moral et civique en lycée professionnel**

La structuration du programme

La démarche de projet en enseignement moral et civique

#### **Le programme d'enseignement moral et civique dans les classes préparant au CAP**

Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société

Second objet d'étude : Liberté et démocratie

## L'enseignement moral et civique en lycée professionnel

L'enseignement moral et civique contribue à transmettre les valeurs et principes de la République et à les faire éprouver et partager. Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise aux responsabilités individuelle et collective. Il développe les capacités à argumenter, à construire une autonomie de jugement et de pensée, à coopérer et à agir dans la Cité. L'enseignement moral et civique s'inscrit dans la perspective de la construction et de l'exercice de la citoyenneté tout au long de la vie. Il ouvre l'élève<sup>1</sup> au pluralisme des modes de pensée et des pratiques sociales et professionnelles, dans le respect des principes et des valeurs de la République et de la démocratie. Il l'aide à devenir un citoyen responsable et libre, à forger son sens critique et à adopter un comportement éthique.

Dans la voie professionnelle du lycée, l'enseignement moral et civique s'inscrit dans la continuité du collège en consolidant et en renforçant les acquis de l'élève. Il articule des valeurs, des savoirs et des pratiques, et vise l'acquisition de connaissances et de compétences dans tous les domaines de la culture civique.

Les compétences développées dans le cadre de l'enseignement moral et civique sont les suivantes :

- Identifier, exprimer et maîtriser ses émotions.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Effectuer une recherche documentaire en faisant preuve d'esprit critique.
- S'impliquer dans un travail et coopérer.
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Savoir écouter, apprendre à débattre.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

### La structuration du programme

Le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) permet de travailler sur les valeurs et les principes de la République française et sur la citoyenneté. Il est organisé autour de deux objets d'étude, eux-mêmes déclinés en deux thèmes. Le premier de ces thèmes occupe 2/3 du volume horaire annuel et le second, le 1/3 restant. Le second thème aborde de grands enjeux actuels (« La laïcité » par exemple) pour certains desquels la loi fait obligation d'enseignement (« La protection des libertés : défense et sécurité »).

L'éducation aux médias et à l'information est abordée dans chaque thème : elle peut constituer le fil conducteur du traitement du thème ou faire l'objet d'un approfondissement spécifique.

### La démarche de projet en enseignement moral et civique

Chaque thème est traité dans le cadre d'un projet qui engage l'élève dans un travail coopératif favorisant la prise d'initiative individuelle ou collective. Les usages et pratiques numériques sont à encourager à toutes les étapes du projet.

- Construit à partir des questions de l'élève et de situations concrètes (actualité, vidéos, films documentaires et films de fiction, actions au sein de l'établissement...), le projet permet de convoquer ses expériences, ses opinions et ses convictions et de les mettre en rapport avec les normes éthiques.

---

<sup>1</sup> Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- Dans une démarche d'enquête, l'élève conduit des recherches documentaires portant sur une ou plusieurs entrées retenues par le professeur. Cette phase peut l'amener à rencontrer des partenaires de l'établissement ou du centre de formation (réservistes citoyens, représentants d'association, élus locaux, représentants de l'État, chefs d'entreprise...). Recherches et enquêtes contribuent à construire les « notions et mots-clés » à partir des « références et repères » indiquées dans le programme : l'élève consolide ainsi sa culture civique.
- L'enseignement moral et civique initie progressivement l'élève à la pratique du débat réglé qui peut prendre les formes de la discussion ou celles du discours ; il développe ainsi la capacité à prendre la parole en public.
- Le projet aboutit à une production finale qui peut être réalisée de manière individuelle ou collective, qui peut prendre une forme visuelle, écrite ou audiovisuelle. Cette production finale peut s'insérer dans la réalisation du chef-d'œuvre.
- Une trace écrite stabilise les connaissances et mobilise les compétences acquises.

Les projets qui associent les disciplines de l'enseignement général et celles de l'enseignement professionnel sont à privilégier, de même que la collaboration avec le professeur documentaliste au Centre de documentation et d'information et le travail conjoint avec la Vie scolaire. Les situations rencontrées dans l'établissement et dans le monde professionnel nourrissent l'enseignement : que ce soit dans le cadre de la vie quotidienne, dans et hors la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne, dans les centres de formation, dans les entreprises à l'occasion des périodes de formation en milieu professionnel, elles offrent à l'élève de multiples possibilités de s'inscrire dans une démarche collective et de faire preuve de civisme.

Les liens entre le programme d'enseignement moral et civique, et les enseignements d'histoire-géographie, de français ainsi qu'avec certains enseignements généraux et professionnels sont mentionnés au bas de chaque tableau.

Les thèmes peuvent être abordés dans le cadre du programme des actions éducatives proposées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : la semaine de la presse et des médias dans l'École, la semaine de l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, le Concours national de la Résistance et de la Déportation, la journée nationale de la laïcité, la semaine européenne du développement durable...

## **Le programme d'enseignement moral et civique dans les classes préparant au CAP**

Le programme d'enseignement moral et civique consolide les connaissances des élèves sur les principes et les valeurs qui fondent notre démocratie et ses pratiques délibératives. Il est organisé autour de deux objets d'étude : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » et « **Liberté et démocratie** » dont le professeur construit la mise en œuvre sur une, deux ou trois années.

Le premier objet d'étude, « **Devenir citoyen, de l'École à la société** », porte sur la notion de citoyenneté en s'appuyant sur la perception, la représentation et les pratiques qu'en ont les élèves. Il est composé de deux thèmes, « **Être citoyen** », et « **La protection des libertés : défense et sécurité** », qui interrogent les différentes échelles de la citoyenneté.

Le second objet d'étude, « **Liberté et démocratie** », se décline en deux thèmes. Le premier, « **La Liberté, nos libertés, ma liberté** », questionne l'exercice des libertés en démocratie : la citoyenneté ne peut s'entendre et se vivre qu'à travers les libertés que garantit l'État de droit. Le second thème, « **La laïcité** », aborde la liberté selon une autre perspective.

Dans chacun des objets d'étude, les deux thèmes s'éclairent et se répondent. Se prolongeant dans le programme d'enseignement moral et civique pour la classe de première professionnelle, ils facilitent la poursuite d'études.

## Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société

### Premier thème : Être citoyen

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *tous les individus qui vivent dans un même pays sont-ils des citoyens de ce pays ? Quels sont les principaux droits et devoirs du citoyen ? Pourquoi et comment puis-je m'engager ? Comment bien m'informer pour être un citoyen responsable ?* À partir de ces questions et échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *le numérique et la démocratie, citoyenneté et nationalité...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- Être citoyen, c'est avoir des droits garantis par l'État et des devoirs envers la communauté nationale. L'exercice de la citoyenneté est l'exercice et le respect de ces droits et devoirs. Le citoyen dispose donc d'un statut juridique. En France, la citoyenneté politique suppose la nationalité française ou la citoyenneté européenne : elle donne le droit de vote aux élections. Les ressortissants des pays étrangers peuvent rejoindre la communauté nationale par naturalisation, dans la mesure où ils remplissent les conditions requises.
- Être citoyen, c'est aussi faire preuve de civisme et s'engager au service du bien commun. Au sein du lycée ou du centre de formation, l'élève se prépare à l'exercice de la citoyenneté et aux pratiques démocratiques en reconnaissant la raison d'être du règlement intérieur et des instances de représentation, et en participant à la vie lycéenne. La citoyenneté se vit et s'exerce dans son quartier, sa commune, son pays et en Europe.
- Si la citoyenneté s'exerce à l'échelle nationale ou à l'échelle européenne, les enjeux du monde contemporain conduisent à des formes d'engagement à l'échelle mondiale (écologie et biodiversité, changement climatique, éducation, libertés...).

#### Notions et mots-clés :

Citoyenneté politique, civisme, droit de vote, engagement, parti politique, syndicat, association.

#### Références : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : articles sur les droits et les devoirs du Citoyen (Art. 6, 11, 13, 14).*
- Préambule de la Constitution de 1946.
- *Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (art. 12 et 13, 14, 15 et 16).*
- Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Charte de l'environnement de 2004 (art. 1, 2, 3, 4).
- Décret n° 2012-127 du 30 janvier 2012 approuvant la charte des droits et devoirs du citoyen français prévue à l'article 21-24 du Code civil.



Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Lien avec le programme de géographie : « **Espaces, transports, mobilités et tissus urbains** » (thème : « Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale »).

## Second thème : La protection des libertés : défense et sécurité

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *À qui l'État confie-t-il la protection des personnes et des biens sur le territoire ? Peut-on restreindre mes libertés individuelles pour des raisons de sécurité nationale ? Internet et les réseaux sociaux nous mettent-ils en danger ?* À partir de ces questions et échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *sécurité et liberté, s'engager pour la sécurité, avoir un comportement responsable...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- L'État assure la souveraineté de la Nation sur le territoire et garantit la sécurité des biens et des personnes dans le cadre défini par la Constitution. Le Président de la République est le Chef des Armées. Sous son autorité, les forces armées assurent la protection, l'indépendance et l'intégrité du territoire national en intervenant à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Sous son autorité, la Police nationale et la Gendarmerie nationale assurent le respect des règles collectives, luttent contre les infractions pénales et participent à la sécurité du territoire. Les membres de la sécurité civile (dont les sapeurs-pompiers) assurent la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- Face aux attentats terroristes (ceux notamment de 1986, 1995, 2012, 2015), l'État se dote de nouveaux dispositifs, instances et outils de sécurité et de renseignement.
- Si les missions de défense et de sécurité relèvent de métiers spécialisés, les citoyens ont un rôle à jouer et une responsabilité à exercer. Certaines institutions font appel à des citoyens volontaires qui servent dans la réserve militaire ou la sécurité civile. La journée « Défense et citoyenneté », pierre angulaire de la culture de la défense et de la sécurité nationale à l'École, montre que la sécurité est au quotidien l'affaire de tous.
- Ambivalents, porteurs de menaces mais aussi de nouvelles formes de collaboration, les réseaux sociaux supposent la vigilance et l'esprit critique des utilisateurs.

### Notions et mots-clés :

Constitution, défense et sécurité nationale, armée, gendarmerie, police, souveraineté nationale, service national universel.

### Références et repères : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 12).*
- 1798 : institution de la conscription universelle et obligatoire.
- 1958 : Constitution de la Ve République.
- 1986 : création du Conseil de sécurité intérieure.
- 1995 : mise en place du plan Vigipirate.
- 1997 : suspension du service national.
- 2009 : création du Conseil de défense et de sécurité nationale.
- 2018 : création du Service national universel.



Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

Lien avec le programme de prévention-santé-environnement : « **La gestion des situations d'urgence** »

## Second objet d'étude : Liberté et démocratie

### Premier thème : La Liberté, nos libertés, ma liberté

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Pourquoi priver des citoyens de leur liberté ? La loi est-elle une condition ou une limite à ma liberté ? Peut-on tout dire et tout écrire ? Quels sont les combats des femmes pour leur liberté ?* À partir de ces questions et échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *la liberté et l'intérêt général, démocratie et liberté de la presse, internet et liberté...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- À la fin du XVIIe siècle, l'idée d'une liberté individuelle inaliénable commence à être reconnue en Europe. Les révolutions du XVIIIe siècle consacrent la liberté comme un droit fondamental de l'Homme. La liberté se concrétise par un ensemble de lois qui définissent les droits garantissant les libertés individuelles et collectives (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté d'association, libertés politiques et syndicales et droit au respect de la vie privée).
- L'exercice des libertés est garanti par la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.
- Aujourd'hui, les cultures numériques introduisent de nouveaux enjeux en posant les questions de l'aliénation, de l'émancipation et de l'autonomie de l'individu.

#### Notions et mots-clés :

Démocratie, droits fondamentaux, droits et devoirs du citoyen, État de droit, intérêt général, justice, loi, libertés individuelles et collectives.

#### Références : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12).*
- Préambule de la Constitution de 1946.
- *Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 (art. 3, 4, 13, 18, 19 et 20).*
- *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (art. 4, 5, 9, 10, 11 et 14).*
- *Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (art. 12-1, 13, 14-1 et 3, 15 et 16).*
- Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi de 1978 sur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : articles 19 et 20.
- Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information (art. 11 et 16).



Liens avec le programme de français : « **Se dire, s'affirmer, s'émanciper** ».

Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).

## Second thème : La laïcité

Pour construire son projet, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Le principe de laïcité s'applique-t-il partout de la même manière ? Pourquoi la laïcité est-elle une condition de la vie en société ? La laïcité est-elle une atteinte à ma liberté de croire ?* À partir de ces questions et des échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, *laïcité et liberté, laïcité et fraternité, laïcité et démocratie...*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- La laïcité est un principe républicain inscrit dans l'article premier de la Constitution de la Ve République : la France est une République laïque qui « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». L'École, laïque depuis 1882 pour protéger l'élève de toute emprise (religieuse, politique, partisane, économique...), lui permet de construire son jugement ; la laïcité est un des fondements de l'École de la République. La loi de la séparation des Églises et de l'État (1905) garantit la liberté de conscience des individus et les conditions du libre exercice des cultes. La liberté est donc au cœur de la laïcité.
- Les agents de la fonction publique, soumis à l'obligation de neutralité du service public, ne peuvent pas, dans le cadre de leurs fonctions, manifester leur appartenance religieuse par le port d'un signe religieux. Les employés des entreprises privées ne sont pas soumis à cette obligation ; l'employeur peut cependant introduire dans son règlement intérieur des dispositions particulières.

### Notions et mots-clés :

Laïcité, liberté, liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État.

### Références et repères : (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 10 et 11).*
- *Loi sur l'enseignement primaire obligatoire du 28 mars 1882 (art.2, 4).*
- *Loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2).*
- Article 1<sup>er</sup> de la Constitution de la Ve République (4 octobre 1958).
- *Loi sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics (15 mars 2004).*
- Articles L. 1121-1, L. 1321-3, L. 1321-2-1 du Code du travail (la laïcité dans le monde du travail).
- *Charte de la laïcité à l'École (2014).*
- Journée nationale de la laïcité à l'École de la République (2015), fixée au 9 décembre.



Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique »).